

OPERATION  
VILLAGES  
ROUMAINS

**Bulletin de liaison de la Coordination suisse**

Adresse : Cité Ouest D - 1196 Gland - Tél. 022 / 364'82'52 et 022 / 340'31'44

No 10 - Octobre - décembre 1994

**Les informations Suisse-Roumanie :  
Un nouveau service à disposition de l'OVR**

Après avoir été au centre du tourbillon médiatique, la Roumanie - comme d'autres pays de l'Est - ne fait plus guère la une des journaux. Rien de plus normal. Beaucoup de nations d'importance égale ne sont pas mieux loties. Mais pour tous ceux qui s'intéressent de plus près à ce pays, le manque d'informations fraîches est désagréablement ressenti.

C'est pour répondre à ce besoin que la Coordination suisse de l'OVR a décidé d'offrir un nouveau service, **LES INFORMATIONS SUISSE-ROUMANIE**. A l'image de nos partenaires européens de l'OVR, nous collaborerons pour cela avec la meilleure rédaction spécialisée concernant ce pays, le **FIL-ROUMANIE**, qui nous fournira chaque mois une synthèse de l'actualité roumaine.

M. Luc Cédelle, directeur de la publication du *Fil Roumanie* et M. Christophe Chatelot, rédacteur de cet organe et correspondant du journal *Le Monde* à

Bucarest, offriront une information condensée, précise et objective. Et au gré des numéros, cette synthèse pourra être complétée par des entretiens, des biographies de personnalités roumaines, des dossiers concernant les relations helvético-roumaines, des historiques et des revues de presse.

Ce nouveau service a évidemment son prix. Plutôt que d'augmenter le volume (et le coût) de l'actuel bulletin de liaison, que vous tenez entre les mains, et qui continuera de paraître normalement, nous réserverons les **INFORMATIONS SUISSE-ROUMANIE** à ceux qui en feront la demande et qui acquitteront un abonnement supplémentaire de **Frs 50.-** par an, pour dix numéros. Ainsi, seules les personnes particulièrement intéressées par l'actualité roumaine pourront bénéficier de ce supplément si elles le souhaitent.

A renvoyer à : *Opération Villages Roumains, Cité Ouest D, 1196 Gland*

Je suis intéressé(e) par les **INFORMATIONS SUISSE - ROUMANIE** éditées par la Coordination suisse de l'OVR

Nom .....Prénom:.....

Rue et numéro.....

Numéro postal et localité :.....

## INFORMATIONS GENERALES

### La situation dans l'agriculture : trois ans après la réforme agraire

Edith LHOMEL (CEDUCEE, Documentation française)

Votée le 16 février 1991, la loi N°18 sur la réforme agraire a été depuis donc trois années, à l'origine de bouleversements radicaux dans les structures agricoles roumaines, caractérisées jusque-là par une prépondérance des coopératives (80% des terres agricoles contre 16% pour les Fermes d'Etat, le reste ayant été laissé à un secteur privé particulièrement marginal).

En octobre 1992, les autorités roumaines affirmaient que 80,8% des terres cultivées étaient désormais aux mains du secteur privé, soit 9'317'000 hectares de terres agricoles pour 5 millions de propriétaires individuels. A la fin de 1992, l'Etat possédait encore 4,4 millions d'hectares, en majeure partie des terres arables, des pâturages et des prés.

Cependant, de source officielle également, seuls 2% des titres de propriété étaient réputés avoir été effectivement attribués au 31 décembre 1992; le pourcentage était de 10% un an plus tard, l'intégralité de cette distribution étant prévue pour 1995 ! Cette incertitude sur les titres de propriété est une source importante de difficultés pour les futurs propriétaires dès lors qu'ils voudraient hypothéquer leurs biens pour financer leur exploitation et ceci retarde la mise en place d'un marché foncier actif.

Fin 1993, on comptait 3,4 millions d'exploitations individuelles enregistrées sur 5,4 millions

d'ha et 22'375 sociétés et associations privées exploitant 3,8 millions d'ha.

Sur le plan des productions, le secteur privé a assuré 81% du total des productions végétales en 1992 (74% pour le tournesol, 85% pour la betterave à sucre, 84% pour la pomme de terre (92% pour celle d'automne), 68% pour le raisin et 63% pour les fruits; dans le secteur de l'élevage, 89% des ovins, 58,4% des porcins et 85% des bovins. En 1993, ces pourcentages étaient à peu près inchangés.

Depuis 1990, la production agricole a connu une baisse qui, en 1992, fut particulièrement sévère en raison d'une forte sécheresse. Les résultats pour 1993 sont nettement meilleurs (+11%), précision faite qu'il s'agit essentiellement d'un «rebond» par rapport aux mauvais résultats de l'année précédente; les prévisions pour 1994 font état d'une augmentation de 4-5%.

Ce redressement de la production a ainsi permis de tirer la croissance vers le haut, la Roumanie affichant en 1993, pour la première fois depuis trois ans, un taux de croissance légèrement positif, (0,7 %). Outre ces conditions climatiques peu favorables, l'agriculture roumaine a souffert:

- d'une diminution de l'utilisation des engrais et des intrants phyto-sanitaires, à l'origine durant deux ans d'une baisse des rendements et d'un nouvel appauvrissement des sols. Les bons résultats

de l'année 1993 donnent à penser que ce facteur a pesé depuis de façon moindre.

- d'un manque d'équipements et de matériels adaptés à la nouvelle superficie des parcelles dont l'émiettement est la principale conséquence de la réforme agraire. C'est ainsi que les parcelles qui sont au nombre de 18 à 20 millions sont d'une superficie moyenne de deux hectares. Aussi, nombreux sont les paysans qui se voient contraints de recourir à des méthodes traditionnelles de travail, faute de disposer ou de pouvoir acheter du matériel agricole adéquat. Sur le plan des équipements agricoles, la privatisation des anciennes Stations de Machines Agricoles (aujourd'hui appelées Agromec) est à peine ébauchée. Certes, si 20% des machines appartiennent déjà à des exploitants privés et 30% aux sociétés commerciales (au nombre de 760 où l'Etat reste majoritaire), la moitié restante demeure aux mains des Agromec, accusées par les paysans de pratiquer des tarifs de location prohibitifs.

La privatisation de ces unités au nombre de 520 prévue pour 1994, devrait permettre de casser ce que les paysans considèrent comme un monopole, situation qui caractérise encore en grande partie les secteurs d'amont et d'aval de la production.

La réforme agraire a également eu pour effet, en redonnant la terre à

ses anciens propriétaires, de la remettre dans de nombreux cas à des personnes désormais installées en ville qui n'ont, pour la plupart, nullement l'intention de repartir à la campagne: environ 30 % d'entre elles sont des retraités. Les terres de ces propriétaires n'habitants plus la campagne recouvrent, de source roumaine, un tiers de la superficie totale agricole, celles détenues par des personnes âgées, près d'un quart ! Le vote enfin survenu à la mi-mars 1994 de la loi sur le fermage, en permettant la location des terres sur une longue période (et non saison par saison ainsi qu'actuellement pratiqué sur la base d'ententes plus ou moins formalisées), permettrait de débloquer une situation qui a conduit durant deux ans à un gel d'un certain nombre de terres. Outre les enjeux politiques qui ont sous-tendu les débats sur le vote de cette loi maintes fois retardé, l'application du texte législatif risque en outre de se heurter au problème d'une insuffisance de main d'oeuvre qualifiée et jeune. Comme en Bulgarie mais aussi en Hongrie, la population active dans l'agriculture roumaine se caractérise par un pourcentage élevé de femmes et de personnes âgées.

Fait spécifique à la Roumanie, tandis que l'agriculture a pris depuis deux ans une part croissante à la formation du PIB (soit 21% en 1993 contre 14,4 en 1989), la

part de la population active dans l'agriculture a elle aussi augmenté depuis 1989: ainsi, la part de l'agriculture dans l'emploi total est passée de 28,2 en 1990 à 32,2% en 1993. La mise en parallèle de ces deux proportions (part dans le PIB et dans l'emploi) dénote au passage la faible productivité du travail dans ce secteur.

Cette tendance à la hausse de la part de population active dans l'agriculture confirme les prévisions de certains responsables roumains qui, en 1991, considéraient que le chômage croissant dans l'industrie devrait voir revenir aux travaux de la terre plusieurs milliers de salariés qui préféreraient vivre en économie d'auto-subsistance à la campagne que d'être privés de tout dans les villes en raison non plus des pénuries (à quelques réserves près) mais du prix très élevé des denrées alimentaires (la part des dépenses alimentaires a nettement augmenté ces dernières années pour atteindre 58% du total du budget des ménages, 67% pour un ménage de retraités). Des enquêtes menées dans des entreprises objets d'importantes mesures de licenciement ont montré que les salariés les premiers touchés sont ceux disposant d'un lopin de terre. Ceci étant, ces remarques ne doivent pas non plus être trop généralisées car la pluri-activité reste encore très largement pratiquée tant au niveau individuel qu'au niveau des familles, quand bien même la majeure partie des membres de chacune de celles-ci continuent d'habiter à la campagne.

Bien que la tendance semble s'être stabilisée,

il faut souligner durant les années 1991-92 la réduction de la surface totale des cultures de céréales (par exemple pour le blé, 1,4 million d'ha ensemencés en 1992 contre 2,2 en 1991 et pour le maïs 2,5 contre 3,5 en 1991) au profit de cultures maraîchères ou d'un petit élevage familial destiné à satisfaire en priorité la consommation familiale, la plupart des nouvelles exploitations fonctionnant sur un mode d'agriculture vivrière, et écoulant directement leurs surplus sur les marchés de proximité. Dans le domaine céréalier où la centrale Romcéréral détient encore un quasi-monopole sur les achats de céréales et plus encore dans le secteur des oléagineux, on a noté, surtout en 1992, une importante rétention de ces produits par les agriculteurs, mécontents des faibles prix d'achat pratiqués. En 1993, cette tendance à la baisse s'est nettement ralentie avec un net redressement des productions céréalières (15,5 millions de tonnes dont 5,4 pour le blé).

Déjà, on estimait à la fin de l'année 1991 que ce circuit direct «producteurs-consommateurs» (indépendamment du commerce de détail) véhiculait en valeur 30% de plus de produits qu'en 1990.

La vente directe de produits agricoles a continué d'augmenter, de même que la part de la production alimentaire destinée à l'auto-consommation. Durant les dix premiers mois de 1993, c'est environ 50% des ventes de produits alimentaires à la population qui se sont opérées sur les marchés des petits producteurs. Selon l'OCDE, ceci s'explique non seulement par l'augmentation du volume

de la production agricole en 1993 mais aussi par le fait que les prix ont augmenté plus lentement sur ces marchés que dans les points de vente de détail traditionnels. Il devrait continuer de représenter une part importante des transactions, les filières de commercialisation et de distribution restant largement déficientes. Cette désorganisation du marché, inévitable contrepartie d'une privatisation accélérée des terres et d'une démonopolisation par contre beaucoup plus lente, s'est donc accompagnée d'un stockage excessif de la part des agriculteurs privés que l'Etat a critiqué à plusieurs reprises, des situations de surproduction locales voisinant en 1991-92 avec un état de pénurie à l'échelle nationale. Cette situation a contraint Bucarest à importer durant trois années des céréales (mais aussi du sucre, du beurre, des pommes de terre, du maïs) pour lesquelles la France fut son principal fournisseur. En outre, Bucarest s'est vu contrainte d'interdire l'exportation de blé et de farine de blé ainsi que d'un certain nombre de matières premières agricoles réputées être en quantité insuffisante sur le marché intérieur, telles que la viande, le lait et les produits dérivés en raison de la forte diminution du cheptel (deux millions de têtes depuis 1989). Celle-ci s'explique, outre la dégradation du ciseau des prix pour les agriculteurs (moindre pourtant que celle subie par les agriculteurs des autres économies en transition),

par une sélection «naturelle» du cheptel dont la qualité était devenue très médiocre à la fin des années quatre-vingts.

Sur le plan des financements extérieurs, outre le programme PHARE qui a consacré quelques lignes de crédit à ce secteur (25 millions d'écus en 1991 destinés surtout aux achats d'aliments pour bétail), la Banque mondiale et la BERD ont été sollicitées pour l'élaboration d'une politique agricole à moyen terme, et notamment pour réfléchir à une politique de financement d'une certaine envergure qui donnerait à des exploitants particulièrement démunis un minimum de moyens pour investir dans le matériel et les intrants nécessaires.

A la fin de l'année 1992, la Banque mondiale a décidé, en co-financement avec la BERD et PHARE, d'octroyer un crédit de 100 millions de dollars (70 pour la BERD) destinés à l'octroi de prêts à taux d'intérêts bonifiés pour les agriculteurs privés. Selon le représentant de la BERD à Bucarest, «sur les 100 millions de dollars, 20 % seulement doivent être consacrés à des programmes de développement agricole, la majorité des crédits étant en partie orientés vers la mise en place de projets dans le secteur de la transformation agricole», et la Banque mondiale d'insister pour que les productions bénéficiant d'un financement puissent pour partie être dirigées vers l'exportation afin de garantir une rentabilité en devises du pays.

*L'Opération Villages Roumains suisse  
souhaite la bienvenue à M. Iosif Boda,  
nouvel Ambassadeur de Roumanie en Suisse*

# L'inertie des services médicaux roumains

Oana Armeanu

Apparemment, l'organisation de la santé en Roumanie était meilleure à l'époque du communisme, tout était réputé gratuit et d'un accès égal pour tous. Entre 1980 et 1989, les gens touchaient directement un salaire net sans connaître le montant des impôts payés à l'Etat, ce qui donnait l'impression que les pensions et les services de santé étaient le fruit de la générosité et de la bonté de l'Etat et du parti. Pour ce qui est de l'accessibilité, chacun se débrouillait selon ses relations et ses propres revenus.

Une fois le communisme anéanti en 1989, on s'est mis à envisager la réforme du système de santé. Mais au bout de 4 à 5 ans, aucun changement réel n'a eu lieu dans ce domaine. Le Ministère de la Santé annonce périodiquement la promulgation d'une nouvelle loi et l'élaboration d'un autre projet de réforme. Mais le stade des déclarations démagogiques n'est toujours pas dépassé et les services de santé continuent à fonctionner selon la législation communiste. Ça et là, on a modernisé d'une façon insignifiante certains services et une faible privatisation a débuté, mais globalement la situation reste la même. Le déclin économique et la pauvreté qui augmente se répercutent sur l'état des services de santé dont la situation s'aggrave encore à cause de la mauvaise gestion financière.

## Avortements et contraception

Les avortements constituent l'un des principaux problèmes dans le do-

main de la santé. Les statistiques témoignent du fait qu'une femme sur deux subit un avortement par an. A Bucarest, le nombre des avortements est supérieur à 150 000 pour 1993. Cette inquiétante augmentation est due tout d'abord à la très mauvaise information de la population, mais aussi à l'accès réduit aux moyens de contraception dont le prix est très élevé. Ainsi, le prix d'un préservatif a été multiplié par 60 ces deux dernières années.

Les tentatives d'interdiction de l'avortement se sont heurtées à l'opposition, la légalisation de l'avortement étant considérée comme une victoire post-révolutionnaire. Trop peu de temps s'est écoulé pour oublier les victimes des avortements clandestins de la période communiste. L'interdiction de l'avortement, établie par une ordonnance de 1967 de Nicolae Ceausescu, s'inscrivait dans une politique nataliste qui limitait également le recours aux contraceptifs.

Malheureusement, les avortements pratiqués en dehors de l'hôpital sont encore fréquents aujourd'hui. Ainsi, Mioara R., juriste âgée de 40 ans et mère de trois enfants, provoque elle-même ses avortements comme elle l'a fait tout au long de ses vingt années de mariage. Son expérience montre que la décision d'avorter n'est pas toujours liée au manque d'argent, même si dans la plupart des cas, c'en est la raison principale.

Même à l'hôpital, cette intervention n'est pas pratiquée dans les conditions décentes. Pour Irina T.,

son premier avortement lui rappelle des scènes de cauchemar: tout d'abord, la salle d'attente, étroite et sombre où, entassées les unes contre les autres, des femmes se déshabillent alors que d'autres s'habillent; puis, la salle de consultation avec le médecin qui discute sans cesse avec une garde-malade qui éclate de rire tandis que des groupes d'étudiants bavardent entre eux en attendant les explications du professeur après l'auscultation. Tous l'examinent en utilisant la même paire de gants. Au bout de quelques heures d'attente, elle entre enfin dans la salle d'opération. Beaucoup de femmes souffrent d'infections dues à la mauvaise aseptisation des instruments chirurgicaux. A cela s'ajoute le nombre insuffisant d'instruments qui contraint notamment à la réutilisation des seringues et des aiguilles. Certaines sont donc utilisées sur plusieurs malades et pas toujours désinfectées. De même, le manque de gants oblige à les employer jusqu'à ce qu'ils se déchirent, ce qui arrive parfois alors que la main du médecin est encore sur la plaie. Dans de pareilles conditions, rien d'étonnant à ce que les infections soient monnaie courante.

## Les carences

Des enfants atteints par le sida - voilà une des découvertes les plus dramatiques de l'après «décembre 1989». On avait jusqu'alors caché leur existence. Bien que le nombre des cas de sida en Roumanie soit réduit

par rapport à d'autres pays, la particularité ici est que la maladie touche surtout les enfants, sans que l'on connaisse les causes précises de la contamination. Si, chez les adultes, on ne signale que 170 cas, le nombre d'enfants atteints est environ de 2400. Pour au moins 200 cas, il s'agit d'une transmission du virus de la mère à l'enfant. Mais dans la plupart des cas, la mère n'était pas contaminée. Pour un tiers, l'origine de la contamination n'est pas connue et pour un autre tiers, on soupçonne une transmission par le biais d'instruments porteurs du virus. Quelque 600 enfants ont été contaminés à la suite de transfusions sanguines. A partir de 1990, on a commencé à faire des dépistages en vue des transfusions.

Si la question de la transmission du virus par le sang est en grande partie résolue, il reste encore à trouver la solution au manque de donneurs. En raison du nombre insuffisant des centres de collecte, les réserves de sang sont très réduites et ne comprennent pas tous les groupes sanguins. Généralement, lors d'une transfusion, c'est un membre de la famille qui offre son sang. Ceux dont le groupe sanguin est rare (AB IV, Rh-) attendent parfois pendant plusieurs semaines à l'hôpital jusqu'à ce que l'on trouve le groupe sanguin nécessaire. Des situations vraiment dramatiques surviennent en cas d'urgence alors qu'il n'y a pas de sang disponible. D'où la polémique intervenue dans la presse lorsque le ministre de la Santé a approuvé l'exportation

d'une grande quantité de sang en Allemagne.

En Roumanie, les hôpitaux peuvent se trouver dépourvus de ce qu'il y a de plus banal. Un exemple : Catalin A., âgé de 13 ans, est tombé de son vélo et s'est cassé le pied. On a dû lui mettre une attelle parce qu'il n'y avait plus de plâtre à l'hôpital Grigore Alexandrescu de Bucarest. Le plâtre a été fixé le lendemain mais il était trop serré et, au bout de quelques jours, l'enfant ressentit des douleurs aiguës au pied. Après quelques jours d'attente et plusieurs pourboires versés par ses parents, son plâtre a enfin été changé.

La carence en médicaments pose également un problème. Même si théoriquement on peut trouver la plupart des médicaments courants, ils ne sont pas distribués dans toutes les pharmacies. Les malades sont ainsi envoyés d'une pharmacie à l'autre. Les hôpitaux eux-mêmes ne disposent pas toujours des médicaments nécessaires et même de ceux qui sont les plus élémentaires (aspirine, vitamine C, tranquillisants, anticoagulants). Si par chance, l'hôpital possède tous les médicaments requis, c'est, à coup sûr, le coton, l'alcool, le plâtre ou les seringues qui font défaut, ou encore l'appareil de radiologie qui est abîmé. Alors que tous les hôpitaux sont confrontés à cette triste réalité, l'hôpital Elias de Bucarest garde encore son statut privilégié. Ancien hôpital de l'élite communiste, il est maintenant réservé à la nouvelle élite. Tous les meilleurs appareils et les médicaments introuvables ailleurs lui sont réservés. Il dispose, par exemple, de l'un des quatre tomographes de

Bucarest. Seuls les membres du gouvernement, du parlement, du service roumain d'information, de l'Académie ainsi que les personnes de ces milieux y ont accès.

Dès lors, la situation catastrophique des services sanitaires spécialisés n'étonne plus personne; leur accessibilité est très limitée et beaucoup d'entre eux n'ont qu'un caractère expérimental comme dans le cas de l'hémodialyse. Les onze centres d'hémodialyse du pays ne peuvent assurer le traitement que de 500 malades environ sur 5000 cas. Neuf malades sur dix sont donc voués à la mort. Les démarches des médecins en vue de l'élargissement du réseau des services d'hémodialyse sont aussi vaines aujourd'hui qu'elles l'étaient avant la révolution. Parmi ceux qu'on sacrifie, il y a également beaucoup d'enfants. Cosmin, âgé de 17 ans, souffre d'une insuffisance rénale chronique avancée. Malgré le régime alimentaire sévère qu'il a suivi et les nombreuses hospitalisations, son état empire; le seul remède, l'hémodialyse, lui est inaccessible à cause du prix trop élevé du traitement. En Roumanie, peu de personnes peuvent payer ce traitement dont le coût, pour un malade, dépasse la valeur du salaire moyen. Pour les 5000 malades du pays (0,02 % de la population), la somme d'argent nécessaire représenterait 5 % du budget alloué à la santé.

Toutes les personnes qui ont besoin de traitements coûteux sont sacrifiées: c'est le cas notamment des personnes âgées. L'assistance médicale à domicile est pratiquement inexistante. En général, le médecin du dispensaire refuse de soigner les

malades âgés bien que ce soit son devoir. D'autre part, peu de personnes âgées possèdent l'argent nécessaire pour payer une consultation à domicile d'un médecin privé. De plus, le service médical d'urgence, fidèle à une habitude d'avant la révolution, ne se déplace pas chez les malades d'âge avancé. Souvent, les vieillards ne sont pas hospitalisés car les médecins préfèrent réserver le peu de places disponibles aux plus jeunes, qui représentent une dépense moins importante pour l'hôpital. Pour les personnes âgées, l'accès aux polycliniques est également difficile en raison des longues files d'attente.

À la campagne, les problèmes de santé sont plus difficiles à traiter que dans les villes. La pratique médicale à la campagne dispose de 13 % du budget pour 45 % de la population. La plupart des médecins ne veulent pas travailler à la campagne en raison des mauvaises conditions de vie. La majorité des villages n'a pas l'eau courante, de canalisations adéquates, de gaz ou encore de chaussées asphaltées. Voilà pourquoi bien des dispensaires villageois manquent de médecins. Par exemple, dans le département de Vaslui, sur les 71 dispensaires ruraux, 22 n'ont pas de médecin. Dans les autres dispensaires, un seul médecin soigne les adultes et les enfants.

D'autre part, dans la plupart des cas, ces médecins sont moins bien formés; ce sont ceux qui ont échoué aux concours de spécialisation qui s'installent à la campagne. Généralement, les médecins qui sont obligés de travailler à la campagne choisissent les dispensaires situés dans la proximité des villes pour pou-

voir faire l'aller-retour. L'absence de contrôle entraîne un absentéisme important. Le manque de motivation des médecins de campagne contribue à augmenter la méfiance du paysan qui parfois préfère, lorsqu'il est malade, demander l'aide du curé plutôt que celle du médecin. Ou encore les gens recourent aux guérisseurs.

### Les médicaments

Ces derniers temps, les prix de la plupart des médicaments tendent à égaler ceux de l'Occident. Mais compte tenu de la faiblesse des salaires (le salaire moyen brut est de 80 à 100 dollars par mois), les traitements sont hors de prix. Ainsi, le traitement d'un ulcère coûte mensuellement un cinquième de la retraite moyenne et celui de l'hypertension artérielle peut atteindre le quart de celle-ci; c'est également le cas pour le traitement administré à un malade qui a fait un infarctus du myocarde.

Pour que les médicaments soient accessibles à toutes les catégories sociales, le Ministère de la Santé a établi, à partir de 1993, un impôt supplémentaire de 2 % pour la constitution d'un fonds spécial. Les retraités et les chômeurs peuvent s'acheter des médicaments en ne payant que 25 % du prix. Les salariés qui payent cet impôt peuvent les acheter à moitié prix. Pour acquérir ces médicaments à prix réduit, il faut présenter des bulletins de santé et des ordonnances spéciales qui mentionnent l'acquiescement de l'impôt supplémentaire. Maintes fois, le Ministère de la Santé a modifié les règlements des prescriptions médica-

les pour ces médicaments à prix réduit afin d'introduire des restrictions de plus en plus sévères et limiter ainsi le nombre des bénéficiaires.

Les ordonnances spéciales doivent être rédigées en deux exemplaires comprenant douze signatures. De même, le bulletin de santé doit obligatoirement indiquer le nom des médicaments et être muni de trois cachets. Il n'y a rien d'étonnant à ce que le médecin en oublie parfois un.

Cela peut sembler amusant, mais pour le malade cela implique de courir d'une pharmacie à l'autre, car celles-ci vérifient rigoureusement non seulement le nombre de cachets, mais aussi leur qualité. L'hôpital Caritas de Bucarest a été obligé d'en commander de nouveaux, car les anciens étaient usés et les pharmaciens les refusaient.

### Une course d'obstacles

Les obstacles ne s'arrêtent pas là ! Le médecin ne peut pas prescrire plus de trois médicaments au malade. Or, souvent, c'est insuffisant pour soigner ce dernier, et il lui faut alors retourner chez son médecin pour obtenir tous les médicaments nécessaires.

Le nouveau règlement prévoit aussi la prescription d'une petite quantité de médicaments pour une courte période, ce qui contraint les patients atteints de maladies chroniques d'aller souvent chez leur médecin pour renouveler les ordonnances. Un autre règlement restrictif interdit au médecin de prescrire des médicaments à prix réduit qui ne sont pas du ressort de sa spécialisation. Ainsi, un patient

souffrant de cinq maladies différentes doit recevoir des ordonnances établies par cinq médecins différents.

D'autre part, les ordonnances qui comportent des médicaments dont le prix est supérieur à 100'000 lei (70 dollars) exigent l'avis d'une commission de contrôle.

Les pharmacies sont également confrontées à des formalités compliquées. L'argent versé au Ministère de la Santé par les directions sanitaires des départements est réparti entre les unités sanitaires et les pharmacies. Ces dernières ne sont remboursées pour les frais en médicaments qu'au terme de plusieurs mois. Compte tenu du taux d'inflation très élevé (plus de 10 % par mois), elles reçoivent des sommes moindres en valeur réelle que celles qui ont été investies. Voilà pourquoi de nombreuses pharmacies privées refusent de vendre des médicaments soumis au système de la compensation.

Devant tant de difficultés, beaucoup de gens renoncent tout simplement à ce type de médicaments ou, lorsqu'ils ont les moyens, préfèrent payer la totalité du prix, surtout en cas d'urgence.

Le ministère de la Santé ne fait jamais état des sommes dépensées au titre du système de compensation, ce qui fait dire à certains que le fonds institué à cet effet sert, en réalité, à réduire le déficit budgétaire de l'Etat. Un quart environ du budget des assurances sociales a servi à la même chose.

### La privatisation

La privatisation du secteur de santé a commencé par les pharmacies et a connu un grand

essor en raison du faible capital nécessaire. Les pharmacies privées ont d'abord attiré de nombreux clients parce qu'elles étaient mieux approvisionnées et qu'elles étaient ouvertes plus longtemps que les pharmacies d'Etat (samedi et dimanche inclus). Elles répondaient tout simplement mieux aux besoins immédiats des malades. Mais après la mise en oeuvre du système des compensations, les pharmacies privées ont perdu d'importantes sommes d'argent et celles qui ont rejeté le nouveau système ont pratiquement perdu tous leurs clients.

La privatisation s'est également étendue aux cabinets de stomatologie où les dépenses de départ étaient plus importantes. En revanche, la privatisation de la médecine générale est exceptionnelle. A l'heure actuelle, très peu de cabinets médicaux sont privés et la plupart de ceux qui le sont, ne disposent pas d'appareils spécialisés, car leur coût élevé empêche un amortissement rapide. Il n'existe aucun système de crédit pour aider les médecins.

Avant décembre 1989, les médecins représentaient une catégorie sociale privilégiée. La société communiste, au sein de laquelle les relations étaient plus importantes que l'argent, a permis aux médecins de jouir d'un meilleur statut que les autres intellectuels, et les a rapprochés de celui de l'élite communiste. Cela a entraîné l'établissement d'un rapport particulier entre le médecin et son malade: ce n'était pas le médecin qui était à la disposition du malade, mais l'inverse. Beaucoup de médecins étaient dédaigneux, arrogants et considéraient comme normal

le fait de recevoir de l'argent ou des cadeaux de leurs patients et de profiter de leurs relations. Cette mentalité persiste encore aujourd'hui.

Les médecins se sont habitués à être corrompus par l'argent donné par les malades. Même si peu d'entre eux refusent de soigner un malade dont ils ne reçoivent rien, la qualité des soins prodigués est proportionnelle aux dons. A l'hôpital, les malades qui ne donnent pas de sommes importantes ne bénéficient pas de certains traitements et ne reçoivent pas les médicaments coûteux et rares.

Dans les services de chirurgie, la situation est encore plus critique. En fonction de la somme donnée, le malade pourra être opéré soit par le chef de la clinique, soit par le dernier des étudiants, ce qui arrive parfois aux urgences.

Enfin, on ne peut négliger le fait que les salaires des médecins sont très faibles, en dessous du salaire moyen. Cela n'excuse pas l'acceptation de l'argent et des cadeaux des patients, mais peut l'expliquer partiellement. Ce niveau très bas des salaires conduit cependant à un manque de responsabilité et au mépris de l'acte médical, mais pour l'instant, aucun médecin n'a été jugé pour faute médicale. Huit d'entre eux sont néanmoins en prison pour gains illicites et des enquêtes sont en cours sur cent vingt-cinq autres praticiens.

La police organise périodiquement des actions contre les médecins qui reçoivent ces gains illicites, mais les mesures coercitives ne peuvent, à elles seules, résoudre les problèmes d'un système de santé totalement désorganisé.

# NOUVELLES DU RESEAU SUISSE - ROUMANIE

## Conférence nationale du 4 juin 1994 Rapport des groupes de travail

### **Groupe de travail sur la santé** *Rapport de Mme Monique Grand (Belmont)*

*Animatrice:* Mme M.Th. Pizzera

*Participantes invitées:*

- Dr Liliana Halfon - Généraliste à Genève
- Dr Marcella Bulla - Dentiste à Genève

*La séance est ouverte par les informations suivantes:*

- \* l'enquête nationale du printemps 94 confirme que la majorité des dispensaires sont encore soutenus
- \* le projet de la Banque Mondiale, annoncé en 1992, a échoué.

*Objets du jour:*

- \* Privatisation des dispensaires et des pharmacies
- \* Soutien à la politique de santé et prévention
- \* Contraception
- \* Cabinets dentaires
- \* Echanges d'expériences
- \* Adresses utiles

*ndlr: lire également l'article de Oana Armeanu «L'inertie des services médicaux roumains»*

### **Privatisation des dispensaires et des pharmacies**

Selon la doctoresse Halfon, aucun dispensaire n'est actuellement privatisé; en revanche, la situation est différente pour les pharmacies.

#### **- Pratique actuelle**

Suite à l'ordonnance établie par le médecin, le pharmacien s'occupe de la recherche du médicament prescrit. Le patient paie 25 % du médicament et l'Etat prend le solde à sa charge. Mais la pharmacie n'est remboursée par l'Etat que six mois plus tard. Cette pratique provoque naturellement un énorme endettement pour la pharmacie. Un traitement aux antibiotiques coûte actuellement environ 1000 lei par jour. En encourageant l'achat de médicaments à la pharmacie, nous soutenons leur privatisation. En favorisant l'apport de médicaments dans les dispensaires, nous risquons de les mettre en péril. De plus, la demande de médicaments par les villageois n'est pas toujours justifiée. Attention au mythe des médicaments occidentaux, tels que l'aspirine (Bayer), les vitamines et le calcium par exemple. De toute façon, ne pas apporter des médicaments de marque mais favoriser les génériques dont le coût est d'environ 50 à 90 % moins cher.

#### **- Industrie pharmaceutique**

Il semble qu'il reste pour l'instant un minimum d'industries pharmaceutiques en fonction. A notre connaissance, aucune industrie occidentale ne s'intéresse à la Roumanie.

Si nous voulons soutenir la privatisation des pharmacies, nous devons soutenir de manière continue:

- les médecins généralistes
- les pédiatres
- les dentistes

Il n'est pas possible de soutenir une médecine privée tant qu'il n'y aura pas d'assurance-maladie en Roumanie. Il semble néanmoins que l'Etat y réfléchit. En cas d'apport de médicaments, faire très attention aux nouvelles directives pour le passage de la frontière. Aucun médicament dont la date de péremption est dépassée ou proche de l'être ne passe. **Le contrôle à la douane est strict.** Il faut stimuler la recherche et l'achat de matériel de pansements sur place, c'est certainement la meilleure façon de lutter contre la passivité.

Nous devons être conscients que nous ne pouvons pas approvisionner des patients à vie. Cependant, si l'on s'engage, il faut assumer dans la durée. Penser éventuellement à un système de parrainage type Terre des Hommes.

#### **- Mode de faire**

1. faire parvenir en Suisse l'ordonnance médicale
2. travailler en Suisse avec un médecin privé afin d'obtenir le médicament
3. faire l'envoi à temps et prévoir le renouvellement de celui-ci.

Il existe un livre intitulé «120 médicaments essentiels» traduit en roumain.

Vous pouvez vous le procurer au prix de Fr. 10.- chez Mme L. Halfon - 2 rue Argand, 1202 Genève.

### **Soutien à la politique de santé et prévention**

Le Dr Vez de Corcelles / Chavornay rappelle que tant que les Roumains n'ont pas de couverture sociale, nous ne pouvons pas favoriser une médecine privée car nous ouvririons la brèche à une médecine à deux vitesses. Nous pouvons investir pour les soins, mais ne pas oublier la prévention et vice-versa.

Il y a des petites actions de santé publique que nous pouvons soutenir.

Il existe des livres sur la prévention en Roumanie. Pensons à investir surtout chez les infirmières et les sages-femmes.

Lors de nos passages, nous pouvons favoriser la prévention alimentaire, réveiller les énergies, chercher des moyens, des alternatives .

*Exemple de Crassier*: action une pomme à la récréation .

### Contraception

Au niveau du planning familial, la situation est très difficile. Selon le Dr Halfon, la Hollande essaie d'introduire un programme pour la formation du personnel médical. Il est impératif de rechercher en Roumanie des personnes qui soient des «moteurs» pour introduire la contraception et la prévention. Pour l'instant, nous nous heurtons à des croyances générées par les débuts de la contraception médicamenteuse.

### Cabinets dentaires

Pour l'envoi de matériel dentaire, travailler de concert avec un dentiste suisse. On trouve actuellement du matériel dentaire en Roumanie.

*En Roumanie:* Mme Sonia Doïna Coman  
Electro Trading SA  
Tél 00401 - 659 69 42  
Fax 00401 - 312 47 78  
Calea Victoriei 216, Bucarest

*En Suisse:*

#### a ) Matériel dentaire

##### - **Instrumentes et fournitures dentaires**

###### **Ernest Müller**

22, rue Terraux du Temple, 1201 Genève

Tél 022 - 731.75.80

av. Ruchonnet, 1003 Lausanne

Tél 021 - 320.22.71

##### - **Maison Condor**

Rte de Gramont, 1844 Villeneuve

Tél 021 - 968.16.00

##### - **Médidenta**

Rue Barthélémy Menn 6 bis, 1205 Genève

Tél 022 - 329.19.88

#### b) Matériel médical

##### - **HIOB International**

Recyclage d'installations et de matériel médical.

Tél 033 - 37.63.30 Appeler mardi et jeudi matin.

Sonnenfeldstrasse, Thun - Gunten. Sortir de l'autoroute à Thun Nord - Suivre route de Steffisburg - Thun Gunten puis première à droite.

### Echange d'expériences

#### - **Recyclage de lunettes**

*Crassier* s'adresse aux EMS et CMS pour obtenir des lunettes .

*Morges* obtient gratuitement des lunettes auprès de la Maison Optic Knoll

#### - **Prothèses auditives**

Elles n'existent pas en Roumanie, mais étant donné les difficultés de réglage, il n'est pas judicieux d'en faire parvenir.

Mme Pizzera fait remarquer que l'aide apportée doit être comptabilisée. Il ne s'agit pas d'une tracasserie inutile: il y a ainsi un meilleur contrôle et l'on évite le détournement de l'aide .

#### - **Construction et remise en état de locaux médicaux**

D'une manière générale, la politique du mouvement OVR est d'utiliser les locaux existants. Mais si cela n'est pas possible, il faut chercher des entreprises de confiance . Ne pas attendre que les travaux se fassent par les habitants . Si l'on construit, cela doit être un exemple: «une petite Suisse» affirme Mme Halfon !

Mme Vionnet de *Monthey* ( Tél 025 - 71.25.12 ) met à la disposition de l'OVR les plans de construction d'un dispensaire.

### Adresses utiles

#### - **Operation Smile**

Mme Christiane de Reynier

26 av de Morges, 1004 Lausanne

Tél et Fax : 021 - 625.56.30

#### - **Pharmaciens sans frontières**

Rte de la Glaise 32, 1228 - Plan-les-Ouates

Tél 022 - 794.79.80 (Médicaments gratuits avec ordonnance d'un médecin roumain. Attention aux dates !)

#### - **Fondation Visage**

Dr Madeleine Cuendet

12, r. Mathurin Cordier, 1005 Lausanne

Tél. 021 - 323.99.88, le matin entre 6h et 7h 45

Tél. 021 - 312.33.48 Cabinet

(Médicaments gratuits - Attention aux dates !)

**Groupe de travail sur l'agriculture**  
*Rapport de Mme Ingrid Excoffier (St-Cergue)*

**Animateur :** M. André Mottier (Ste-Croix)

Evocations d'expériences très différentes dans la façon de soutenir les paysans.

**Mme T. Honegger (Belmont)**

Une intense collaboration a mené à la création d'une association d'agriculteurs qui compte environ 80 familles. Cette association a un compte en banque en lei. Elle a un cahier des charges très précis pour la gestion des machines. Belmont a un droit de regard sur les comptes. A chaque venue des Suisses se tient une réunion où sont débattus tous les nouveaux projets amenés par les Roumains. Tout le monde peut faire partie de cette association en cotisant. Tout se paie cash, au prorata de la surface du terrain.

*Première nécessité:* créer une association, qui peut du reste aussi gérer les terres des non-paysans.

(ndlr: lire l'article de Mme Honegger «Information juridique et soutien à la démocratie»).

*Gros problème actuel, la redistribution des terres.*

(ndlr: lire l'article d'Edith Lhomel «La situation dans l'agriculture: trois ans après la réforme agraire»)

Il y a beaucoup de petites parcelles. La loi 18 sera peut-être remplacée, il y aura peut-être de nouvelles mesures, un nouveau cadastre, de nouveaux impôts. L'absence de titres de propriété n'interdit pas de s'associer pour travailler ensemble. Mme Honegger se renseignera sur le montant des frais des démarches administratives pour créer une association.

**M. A. Mottier (Ste - Croix)**

Mise au point d'une convention signée avec la Chambre vaudoise d'Agriculture, l'OFIAMI et l'OFE. Des stagiaires viennent pour quatre mois, touchent une certaine somme et laissent Fr. 1000.- par mois à l'association pour l'achat de machines en Roumanie. Ste - Croix travaille avec Hirseni où s'était organisée une association avant l'arrivée des Suisses.

**M. J.-M. Aubry (Service de vulgarisation agricole du Jura)**

Projet de formation d'agriculteurs financé par la Confédération, le canton du Jura et la Fondation Soros. Il n'y a à l'heure actuelle aucune formation agricole en Roumanie. Avant, formation pratique dans les fermes d'Etat. Il s'agit donc, à moyen et à long terme, d'aider à mettre sur pied des écoles d'agriculture et des lois de formation. Le but de ces stages de trois mois est d'informer et de donner les connaissances indispensables. La formation comporte beaucoup de visites d'exploitations en tous genres. Tout le matériel de

formation est créé au fur et à mesure, en français et en roumain, de même qu'une liste de 1000 termes d'agriculture qui sera disponible. Les stagiaires sont sélectionnés en Roumanie, par un bureau-conseil neutre qui ne s'immisce pas dans les projets mais peut se déplacer sur mandat. Le stage dure 3 mois avec un petit salaire et les paysans donnent souvent des machines en cadeau.

**Commune de Lajoux (500 habitants)**

Proposition de stages par tous-ménages distribués dans le village roumain. Quatre agriculteurs se sont présentés. Personne ne parle le français. Le village n'a pas subi de collectivisation. Les stages ont été très diversifiés. Les stagiaires ont reçu Fr. 300.- d'argent de poche de la commune de Lajoux. Leur salaire a été versé par leurs employeurs dans une caisse commune selon leurs possibilités. Il n'existe pas encore d'association dans ce village. Tous les papiers (contrats, assurances) étaient heureusement en ordre au moment du décès de l'un des stagiaires.

**N.B. :** La Coordination vous rappelle l'importance d'assurer correctement vos stagiaires ainsi que vos invités lors de chaque séjour en Suisse (Assurance maladie, accidents et si possible rapatriement).

**M. Ph. Bachmann (Centre d'insémination artificielle de Neuchâtel)**

Nous donne des informations concernant la formation d'inséminateurs et d'ongleurs, la constitution de syndicats d'élevage.

**Mme S. Budis** parle des réalisations de la Fondation Soros.

**M. Aubry** étudie la possibilité d'envoyer en Roumanie des chômeurs de premier emploi ou d'autres chômeurs pour des missions d'appui.

**Groupe de travail**  
**Commerce - Artisanat - Petite industrie**  
*Rapport de M. Sylvain Rebetez (Les Bois)*

**Animateur :** M. Daniel Hubleur (Les Bois)

Proposition de structure :

1. La demande, de qui émane-t-elle ? sa formulation ? Adéquation du projet face à l'environnement économique et culturel
2. L'analyse des besoins, la préparation d'un projet
3. L'action, la réalisation
4. L'évaluation, le bilan, le suivi
5. Divers

*Nous relatons ci-après l'essentiel des échanges. Les projets réalisés en Roumanie ne seront pas détaillés.*

*La Coordination suisse de l'OVR se tient à disposition pour fournir les coordonnées des répondants des localités citées dans la présente synthèse.*

## 1. La demande en Roumanie

Elle n'émane quasi jamais d'une personne seule. Elle est introduite par un groupe de citoyens, (exemple: Les Bois), une autorité politique (ex. Marly) ou une association à but humanitaire (ex. Vully). Premières préoccupations des délégués présents: Les «demandeurs» sont-ils représentatifs de l'ensemble de la population concernée? Y a-t-il sur place une personne de confiance? La notion de partenariat est-elle envisageable?

Quelques commentaires:

*Marly*: très bons répondants sur place, de confiance et représentatifs. Marly planche sur un projet de création d'une seule association composée de Roumains et de Suisses avec une antenne dans chaque pays.

*Tolochenaz* constate que les premières personnes rencontrées en Roumanie sont souvent au pouvoir aujourd'hui.

*Vully*: très bons répondants regroupés au sein d'une association à but humanitaire composée de l'ancien maire du village et d'environ 70 collaborateurs.

*Zoug*: une association de part et d'autre; sans problème.

La formulation de la demande est souvent maladroite et très incomplète. Exemple, *Les Bois*: demande initiale, deux cylindres. Réalisation: montage d'un moulin complet et construction d'un bâtiment.

## 2. L'analyse des besoins, la préparation du projet

Problèmes auxquels les délégués ont été confrontés: paperasse administrative, financement du projet, recherche du matériel, en Suisse, en Roumanie, partage du travail et des compétences entre la Suisse et la Roumanie, transports du matériel, acte de donation. L'analyse des besoins en Roumanie est souvent très sommaire, voire quasi inexistante ce qui souvent privilégie le court terme.

Quelques témoignages:

Directeur de l'entreprise *Preco*: En Suisse, association d'ingénierie à but non lucratif, spécialisée dans les analyses d'eau, le captage et la construction de puits. Idée de création d'une association suisse regroupant les diverses organisations oeuvrant pour la Roumanie ayant des projets liés à l'eau. Buts: confronter les expériences, bénéficier d'aides techniques d'ingénieurs, demandes de subventions à la Confédération, affiner des méthodes d'investigations très peu précises en Roumanie.

*Marly*: attention au décalage entre l'infrastructure existante en Roumanie et notre apport technologique.

*Les Bois*: achat de machines de meunerie obsolètes en Suisse, remise en état et transport en Roumanie. Financement: Co-financement de la Confédération

(DDA) grâce à la création en Suisse d'une ONG (organisation non gouvernementale). Egalement machines neuves achetées en Roumanie.

En Suisse, la préparation d'un projet est très diversement organisée. Cette préparation est assurée en général par le groupe «OVR» du village concerné, par une association à but humanitaire ou encore dans certains cas par une organisation religieuse. Le degré de qualité de la préparation et la réalisation d'un projet dépendent pour beaucoup de la structure que nous avons mise en place chez nous. Il est impératif de savoir s'attacher les compétences nécessaires pour mener à bien une telle entreprise.

## 3. L'action, la réalisation

En Roumanie, la réalisation d'un projet doit être confiée à du personnel qualifié. Beaucoup de témoignages font état de malfaçon de l'ouvrage, d'évaluations approximatives. Souvent, les personnes étroitement liées à un projet n'ont pas le profil professionnel souhaité. Exemple, *Les Bois*: installation d'un deuxième moulin qu'il a fallu refaire totalement un an après. D'autre part, nous devons accepter les différences de rythme de travail. Si le bénévolat chez nous peut être considéré comme un «luxe» (c'est-à-dire qu'il ne perturbe pas notre activité professionnelle et n'émerge pas à notre salaire), il en est tout autrement en Roumanie. La confiance et la responsabilité sont indissociables de la réussite d'une action.

Pour avoir été confrontée à l'indélicatesse d'un entrepreneur roumain, *St-Cergue* a dû stopper la construction d'une fromagerie.

A l'inverse, avec peu de moyens et dans un minimum de temps, des responsables de l'hôpital de Prundu, (parrainé par *Les Breuleux*), ont mené à bien la réfection d'une partie du bâtiment.

*Plan-les-Ouates*: création d'une fondation en Roumanie pour la survie de l'hôpital local. Plan-les-Ouates a préféré aux dons d'appareils médicaux la vente ou le prêt de ceux-ci. Un rapport mensuel de gestion est demandé à la direction de l'hôpital. Excellente collaboration.

La ville de *Zoug* mène une action originale: récolte de vêtements en Suisse, vente à très bas prix en Roumanie dans un magasin selon le principe: 1 fois par année, par client, le jour ou la semaine de son anniversaire. Bénéfice réinjecté dans la construction d'une cuisine qui servira des repas aux plus pauvres.

## 4. L'évaluation, le bilan, le suivi

Le recul manque un peu pour affiner une évaluation et un bilan des projets réalisés en Roumanie. Dans la plupart des cas, c'est la gestion de biens ou de production qui fait défaut. Souvent, nos répondants directs n'ont que de très vagues connaissances en comptabilité, démarchage, et marketing. Les structures administratives et légales en Roumanie changent constamment. Les structures juridiques de sociétés, encore très rigides il y a peu, tendent à s'assouplir. Ainsi l'on se dirige de plus en plus vers la création d'associations à but humanitaire, de syndicats agricoles ou de sociétés commerciales semblables aux nôtres.

Dans la majorité des situations, le bénéfice réalisé suite à une production est immédiatement réinjecté dans le projet concerné ou dans une infrastructure collective (école, maison de culture, hôpital). A cause d'une inflation galopante, le bénéfice n'est que rarement capitalisé. Pour le suivi financier d'un projet, plusieurs organisations travaillent actuellement avec des banques roumaines. Les échos sont plutôt positifs. Pour valoriser une action qu'elle qu'en soit sa nature, tous les délégués s'accordent à dire qu'il ne faut pas ou plus donner des marchandises, des biens, mais vendre, louer, prêter, éventuellement échanger (sic).

## 5. Divers

Proposition du directeur de *Preco*: faire appel aux chômeurs en Suisse pour réaliser des projets en Roumanie. Expérience actuellement menée par Les Bois et financée en grande partie par l'OFIAMT (atelier de réparation de vélos collectés dans le Jura, remise en état de ces vélos confiée à des chômeurs en fin de droit, puis distribution en Roumanie).

L'importation d'artisanat roumain en Suisse n'a été tentée qu'une seule fois, via les Magasins du Monde. Expérience peu concluante.

## Soyez les bienvenus !

A. Mottier, Ste-Croix

**La gare d'Yverdon, mardi soir vers 10 h. 15. Tout est tranquille, ou presque ! Sur le quai N°2, un homme, tenant un balai dans les mains, poursuit une discussion animée avec une employée des CFF et quelques personnes de l'autre côté des voies. On entend des bribes de conversation. Il est question de Roumanie et de Roumains. Bizarre, bizarre ! Tout est encore bien calme lorsque soudain...**

Lorsque soudain deux voitures de police traversent les voies de chemin de fer et viennent se ranger sur le quai. Quatre policiers en uniforme sortent des voitures. La tension monte d'un cran. Que se passe-t-il ? Qu'est-ce qui nécessite un tel déploiement de force ? Y a-t-il des terroristes dans le train ? Va-t-on assister à la capture d'un dangereux évadé ? Ou au tournage d'une scène d'un nouveau James Bond ? Les gens discutent ferme sur le quai. Il est de plus en plus question de Roumains qui se trouvent dans le train et dont la situation... Ils refuseraient de payer... Il y aurait de la confusion dans le wagon... Ils seraient pris de boisson... Est-ce qu'il y a eu bagarre ?

### Du Far West dans le Nord vaudois !

Je m'approche d'un policier et essaie d'engager la conversation. Très vite, je comprends qu'il s'agit des trois Roumains que nous attendons. Je m'efforce d'expliquer leur situation. Une discussion très vive s'engage quand, dans un grincement de freins, arrive le direct de Bienne avec 8 minutes de retard. Parfaitement renseignés, les policiers en uniforme et en civil (l'homme au balai !) plus l'employée des CFF munie de sa radio se dirigent vers le wagon en question. Ne connaissant pas les lieux, les trois Roumains descendent du faux côté ce qui ajoute une touche imprévue au scénario. Ils traversent les voies avec leurs lourdes valises et se retrouvent sur le quai un, suivis par une partie des policiers et l'employée des CFF. La délégation de Sainte-Croix de l'Opération Villages Roumains, renforcée par un couple d'amis roumains, soit cinq personnes, arrive bientôt sur le quai un. En face des policiers en uniforme et en civil et de la délégation de Ste-Croix, trois paisibles Roumains venant d'un petit village des Carpathes regardent éberlués et effarés cet imposant déploiement de force et tentent de comprendre ce qui se passe !

### L'ordinateur de la gare de Bucarest

Lorsqu'ils sont allés à Bucarest pour acheter leurs billets, il leur a été répondu que l'ordinateur de la gare ne connaissait pas Yverdon et que la dernière station de la ligne figurant sur

l'ordinateur était Olten. Ils ont donc acheté leur billet jusqu'à Olten et nous ont tout de suite avertis. C'était une dizaine de jours avant leur départ. Impossible de leur faire parvenir l'argent nécessaire pour la suite du voyage. Après avoir consulté la gare d'Yverdon, nous avons dicté par téléphone à un ami professeur de français en Roumanie une lettre certifiant que l'Opération Villages Roumains de Sainte-Croix prenait en charge le prix des billets manquants. Lorsque les trois voyageurs ont présenté cette lettre à la contrôleuse dans le train, celle-ci a probablement paniqué. Elle leur a demandé de payer leur billet, chose qu'ils ne pouvaient pas faire et elle a averti la gare d'Yverdon avec des détails que nous ne connaissons probablement jamais. Quant aux trois Roumains, ils sont restés sagement assis à leur place jusqu'au moment où ils sont arrivés à Yverdon, persuadés que tout était en ordre.

### Tip top propre en ordre !

De cet incident, il ne reste aujourd'hui qu'un souvenir presque amusant ! Alors, Messieurs les Roumains, la prochaine fois que vous viendrez en Suisse, sachez que même si vous faites partie de la petite minorité des gens d'Europe centrale qui ont des papiers en ordre, vous devez être en possession de votre billet jusqu'à la gare de destination. Si celle-ci n'existe pas sur l'ordinateur, ce n'est pas de notre faute. Si vous avez un papier qui certifie que des amis en Suisse financent votre voyage, ce papier doit être écrit à la machine et rédigé sur du papier officiel ! Si l'employée du train Bâle-Genève n'a pas pu lire ce papier parce qu'il était écrit en français, ce n'est pas non plus de notre faute. Et puis vous auriez pu le payer ce billet d'Olten à Yverdon (114 francs pour les trois, ce n'est jamais que deux mois de salaire chez vous !). Bref, ça vous montre que chez nous, on ne badine pas avec le solde d'un billet de chemin de fer, même si vous avez déjà réglé le parcours Brasov-Olten !

Sainte-Croix, mercredi 6 juillet 1994.

### Vasile, Adrian et Ilie, soyez les bienvenus !

Nous espérons que votre séjour en Suisse vous permettra d'apprendre de nouvelles techniques agricoles, de nouvelles méthodes de travail et qu'il vous apporte une vision plus réaliste de la vie chez nous. Vous vous êtes engagés à ne travailler que pour de l'argent de poche et à laisser les trois quarts de votre salaire à l'association agricole de votre village. Ce sacrifice était la condition de votre séjour en Suisse; il permettra de développer votre village dans la dignité et la fierté.

Des Neuchâtelois inaugurent une ferme roumaine

## Beau résultat d'une large concertation

Rémy Gogniat, Journaliste

*Dans le petit village d'Ilieni, à 80 km au nord de Brasov en secteur hongrois de la Roumanie, des Neuchâtelois ont participé dimanche 21 septembre 1994 à l'inauguration d'une ferme de démonstration. Ils représentaient le partenaire financier principal (avec quatre autres) à qui la population de cette région doit cette utile réalisation. Ils concrétisaient surtout l'action entreprise via l'OVR dans les communes neuchâteloises à la fin de 1989.*

Comme presque partout en Europe, les communes neuchâteloises se sont relativement bien mobilisées dans l'Opération Villages Roumains. Mais c'est surtout à partir de Noël 1989 qu'elles ont été actives. Durant le mois de janvier, après qu'un comité eut pris la coordination en main pour ne pas disperser les efforts, une estafette de deux véhicules a été envoyée en Roumanie pour découvrir ces fameux villages menacés et les besoins premiers de la population. Et au début février, une trentaine de communes neuchâteloises ont chargé un train entier de biens divers et de véhicules, et cinquante personnes sont allées par avion réceptionner la marchandise dans trois centres roumains (Brasov, Cluj et Pitesti) avant d'aller la distribuer village par village.

Par la suite, chaque commune neuchâteloise a repris son indépendance et poursuivi ou non son aide à ses amis roumains. On peut dire aujourd'hui qu'il reste quelque cinq communes neuchâteloises qui continuent d'avoir des rapports suivis. Par ailleurs, d'autres aides plus individuelles se sont mises en place. Un ingénieur roumain, Mircea Ioan, a par exemple pu venir à l'Université de Neuchâtel suivre le cours d'entrepreneurship. Ayant brillamment réussi, il a été depuis lors chargé par l'Université de mettre sur pied un cours analogue en Roumanie.

En même temps que la collecte de biens matériels durant le premier mois de 1990, de l'argent a été rassemblé par le quotidien L'IMPARTIAL. Et après qu'une partie eut été redistribuée à certains villages pour des actions particulières, une somme de 135'000 francs est restée disponible. Le comité de coordination n'a pas voulu se presser de la dépenser, préférant étudier longuement un projet à créer dans la formation agricole.

### Projet mûrement pesé

Contact fut pris avec la Chambre neuchâteloise d'agriculture, qui orienta le comité vers les instances agricoles professionnelles suisses, lesquelles mirent les Neuchâtelois en contact avec l'EPER (l'oeuvre d'entraide protestante), justement active sur ce plan-là en Roumanie. Ainsi prit corps l'idée de construire une ferme de démonstration. Le comité neuchâtelois réussit encore à obtenir 100'000 francs du canton pour augmenter sa participation au projet.

Dirigé par Franz Schüle (pour l'EPER) et Leo Meyer comme ingénieur agricole, le projet a pris forme à Ilieni. Dans ce village, un pasteur protestant, Kanto Bela, a mis en pratique ce que son père lui disait quand il était petit: «Investis dans

le savoir: on ne pourra jamais te le prendre!» Et le pasteur, en semaine, a traduit dans les faits l'amour du prochain qu'il prêchait le dimanche à l'église. Il a véritablement organisé les habitants pour qu'ils participent à des projets d'infrastructure leur permettant de mieux se former pour acquérir davantage d'indépendance. Avec l'aide de l'Eglise protestante, de la population locale et des aides internationales, il a d'abord réalisé en 1992 un centre de jeunesse qui peut accueillir 80 personnes. Ce centre est disponible pour les gens de là-bas, pour des étrangers, pour des cours divers de formation, notamment professionnels. Kato Bela dirige aussi une fondation qui viendra en aide à 48 enfants orphelins en leur donnant littéralement une famille nourrie et logée. Les bâtiments sont sous toit, et l'argent est disponible.

### La ferme de l'amitié

Quant à la ferme elle-même, qui dispose d'une surface agricole de 40 ha, elle a été réalisée en collaboration avec le SAB suisse (groupe de travail pour l'agriculture de montagne) et des architectes locaux. Elle est prévue pour 16 vaches laitières et une trentaine de veaux et génisses. Elle permettra toutes sortes d'expériences théoriques et pratiques en matière d'élevage et de fourrage. Elle est propriété d'une fondation appelée LAM, soit la première lettre du mot «agriculture» en allemand, en roumain/français et en hongrois. Cette fondation est présidée par le pasteur Kato Bela. En font partie des Roumains à titre privé et deux représentants suisses (EPER et Confédération). Ses buts sont l'encouragement de l'agriculture et de l'économie locale.

L'engagement de ce pasteur et la volonté de l'EPER de travailler en étroite coordination avec la population roumaine a fait merveille. D'autres projets, une quarantaine, ont été institués et réalisés (ou la réalisation est en cours), notamment dans l'artisanat (menuiserie) et l'agriculture (laiterie, fromagerie, moulins, boulangerie, boucherie). Dans ce contexte, des dizaines d'agriculteurs roumains ont pu suivre des cours en Suisse pour se perfectionner. Les moyens financiers sont également venus de plus grands organismes, comme la Chaîne du Bonheur ou La Croix-Rouge, mais bien sûr aussi de la Confédération. Le Conseiller fédéral Flavio Cotti, lors d'un voyage en Roumanie en octobre 1993, s'était arrêté à Ilieni. Ce qui n'a pas empêché l'ambassadeur de Suisse en Roumanie, Jean-Pierre Vettovaglia, de déclarer le 20 septembre dernier lors de l'inauguration de la fromagerie de Saramas, à 80 km d'Ilieni, que «la population suisse, à travers les ONG, a certainement été beaucoup plus entreprenante et généreuse que les autorités elles-mêmes.»

Mais qu'importe, finalement, celui qui donne? Quel qu'il soit, il doit apprendre à le faire, l'expérience montrant que c'est tout aussi difficile que de recevoir. Ce qui compte surtout, c'est la vraie communication partagée, comme nous l'avons appris sur place en répétant avec nos amis hongrois de Roumanie: «Eljen ez a gazdasag és a mi baratsagunk! (Vive la ferme de notre amitié!)»

## Informations pratiques

**EN CAS D'URGENCE OU DE PROBLEME GRAVE A L'ETRANGER** (accident nécessitant un rapatriement, décès, arrestation, autres problèmes sérieux...) vous pouvez joindre en tout temps :

**Permanence du DFAE** 031 - 311.94.20

Depuis l'Autriche 0041 - 31 - 311.94.20

Depuis la Hongrie 00 - Attendez la tonalité - 41 - 31 - 311.94.20 - Seulement pour le trafic automatique, sinon passer par une opératrice.

**Prévenez également l'Ambassade de Suisse du pays dans lequel vous vous trouvez :**

**Ambassade de Suisse en Roumanie :**

Str. Pitar Mos 12 - Bucarest  
312.03.78 - FAX : 210.03.24  
(depuis la province, ajouter le préfixe 01 pour Bucarest)  
(depuis la Suisse 0036 - 1 -)

**Ambassade de Suisse en Hongrie :**

Stefania Ut 107 - Budapest  
268.18.38 - FAX : 222.94.92  
(depuis la Suisse 0036 - 1 -)

**Ambassade de Suisse en Autriche :**

Prinz Eugenstr. 7 - Vienne  
79.50.50 - FAX : 795.05.21  
(depuis la Suisse 0043 - 1 -)

**Nous vous recommandons d'avoir la liste de ces numéros dans votre passeport, en cas d'urgence cela peut être très utile !  
... Bon voyage !!!**



*Dessin de G. Basyrov - Le chemin de la Roumanie est semé d'embûches bureaucratiques !*

**Communiqué de la Commission  
interdépartementale pour la coordination  
et l'appui de l'activité humanitaire**

1. La Commission **accorde** un avis favorable sur la base d'un certificat d'acceptation d'une association ou d'une fondation sans but lucratif avec personnalité juridique en Roumanie (**loi du 6 février 1924**), tant que cette association déclare que l'aide reçue figurera dans leurs comptes et ne sera pas commercialisée.

Selon l'ordonnance du Gouvernement roumain n° 26 / 1993, art. 5, les organisations ou associations sans but lucratif à caractère humanitaire ou culturel, parmi d'autres, peuvent bénéficier d'aides et de donations de l'étranger sans payer de taxes d'importation.

2. La Commission **n'accorde plus d'avis favorable aux aides destinées aux associations ou sociétés créées sur la base de la loi 36 / 91**. Cette loi se réfère aux associations agricoles particulières qui ne sont pas comprises dans la liste des organes qui peuvent bénéficier de donations sans payer de taxes d'importation.

3. La Commission **n'accorde plus d'avis favorables pour l'équipement agricole**, car il est impossible de vérifier si les **produits résultant de cet équipement** sont commercialisés ou pas. Elle n'accorde pas non plus d'avis favorable pour le transport de pneus et de frigidaires.

**Passage des convois humanitaires aux douanes roumaines**

Selon un décret du Gouvernement roumain d'avril 1994, les transports d'aide humanitaire par **camions et fourgons ont l'obligation de passer par les postes-frontières de Bors (Oradea) ou de Nagylac (Arad)**.

Vous devez présenter dans tous les cas l'acceptation de votre bénéficiaire en Roumanie **ET** l'acceptation du Ministère de la Santé - L'oubli de l'un ou l'autre de ces documents peut entraîner l'annulation de votre visa... et de votre voyage.

**TRES IMPORTANT**

- Désormais des contrôles douaniers et fiscaux sont effectués dans les communes/associations/institutions bénéficiaires de votre aide.
- Votre matériel ne doit par conséquent être donné qu'à la commune/association/institution qui a signé le certificat d'acceptation.
- Si vous destinez du matériel à plusieurs institutions, vous **DEVEZ** avoir un certificat d'acceptation pour chacune d'elles.

**Communication de l'Ambassade de  
Roumanie à Berne**

En cas de transport de médicaments et/ou de vivres, l'Ambassade de Roumanie à Berne vous demandera désormais une **attestation écrite** stipulant que les dates de péremption ne sont pas dépassées.

**TELETEXT OVR - CANAL TSR - Page 741**

Certaines informations concernant l'importation de matériel agricole, demandées au Ministère de l'Agriculture à Bucarest, ne nous sont pas parvenues au moment de terminer la rédaction de ce bulletin. Nous les communiquerons dès que possible par le biais du Télétext.

Nous profitons de l'occasion pour rappeler que vous pouvez faire paraître des annonces. Il suffit de rédiger un texte succinct, d'indiquer vos coordonnées et de les envoyer ou de les faxer à

**Coordination OVR - Cité Ouest D - 1196 Gland  
Fax 022 364.82.52 ou 022 340.31.44**

**INFORMATION JURIDIQUE ET  
SOUTIEN A LA DEMOCRATIE**

*Mme T. Honegger (Belmont)*

**1. Lois concernant la création d'une association ou d'une société**

S'étant vu **refuser l'approbation** de la «Commission Interdépartementale pour la Coordination et l'Appui de l'Aide Humanitaire», **sur la base d'un certificat d'acceptation signé par l'Association agricole Agîrbiciu - Belmont**, notre association a cherché à clarifier certaines questions d'ordre juridique, notamment en rencontrant un juriste à Sibiu au mois de juin, et en lui confiant un mandat d'étude. Si cette dernière devait être utile pour le réseau, il en serait bien entendu informé. Il faut bien avouer qu'il règne une confusion certaine dans l'utilisation des lois en vigueur (informations contradictoires de la part des instances autorisées, erreurs dans la numérotation des lois sur des documents officiels, difficultés à se procurer les textes...). Le passage de l'aide humanitaire simple à un stade qui est celui de l'aide au développement exige une énergie considérable et une spécialisation de plus en plus pointue de la part des groupes qui travaillent dans ce sens.

*Pour le moment, voici ce dont on peut être sûr :*

**A/ LOI 6 février 1924 sur les associations et fondations**

Contrairement à certaines rumeurs, cette loi n'a pas

été abrogée et surtout n'a pas été remplacée par la loi 36 / 91 (ces deux lois s'appliquant à des objets différents). La loi 1924 est donc toujours en vigueur. Elle s'applique à des associations ou fondations **sans but lucratif ou patrimonial**.

### **B/ LOI 36 / 91**

**s'applique aux sociétés agricoles et aux autres formes d'associations en agriculture**

Au chapitre I, les dispositions préliminaires, art.5, prévoient ce qui suit: «La société agricole est une société de type privé, avec un capital variable et un nombre variable et non limité d'associés, ayant pour objet l'exploitation agricole des terres, des machines, des animaux et autres moyens intégrés dans la société, ainsi que la réalisation d'investissements liés aux intérêts agricoles. L'exploitation agricole peut consister en: organisation et exécution de travaux agricoles et d'amélioration foncière, utilisation de machines et d'installations, approvisionnement, manufacture et mise en valeur des produits agricoles et non-agricoles, et autres activités similaires. La société agricole n'a pas de caractère commercial. Dans une localité peuvent se créer, selon les cas, une ou plusieurs sociétés agricoles». (Trad. T.H.)

Enfin, le nombre minimal d'associés ne peut être inférieur à 10 personnes (art. 8) et bien entendu la société doit être légalisée selon un acte notarié et des statuts authentifiés (art. 10).

### **C/ LOI 31 / 90**

concerne les différentes formes de **sociétés commerciales** qui peuvent être constituées en Roumanie.

**Attention: cette loi est souvent confondue avec 31/ 91 qui s'applique à un tout autre objet.**

\* \* \*

## **2. Concernant les statuts de l'Association agricole d'Agîrbiciu**

Belmont a fourni en toute bonne foi les statuts de l'Association agricole d'Agîrbiciu à plusieurs groupes du réseau, à leur demande. Selon l'avocat de Sibiu, il semble que ces statuts soient à la fois trop détaillés et fort confus, donc peu crédibles, bien qu'ils aient été acceptés et authentifiés par acte notarié: nous nous heurtons de nouveau à un manque d'expérience ... De surcroît, l'Association d'Agîrbiciu a reçu des remarques extrêmement contradictoires quant à son fonctionnement de la part de l' Inspectorat, ce qui démontre le flou et les mouvances qui règnent encore dans ce domaine tout neuf pour nos amis roumains. Nous avons donc mandaté l'avocat de Sibiu pour

revoir et préciser les statuts de l'association agricole. Tatiana Honegger a pris contact avec tous les groupes et associations qui avaient reçu ces statuts, mais elle prie cependant tout groupe du réseau auquel ce document aurait pu être transmis de ne pas l'utiliser sous sa forme actuelle.

## **3. LOI susceptible d'intéresser l'OVR - LOI 69 / 91 de l'Administration publique roumaine**

Cette loi définit les principes de l'administration publique locale, et peut être très utile à notre réseau sur différents plans.

- a) Elle définit les «attributions des conseils locaux» (Chap. II, section 2, art. 21 a - z)
- b) Elle précise le rôle du maire (Chap. III, art. 37 - 46)
- c) Elle précise également la propriété et l'administration des biens du domaine public d'intérêt local et du domaine privé (Chap. IV, section 1, art. 71 - 78). Jusqu'à présent, le seul interlocuteur des autorités pour les groupes du réseau a été le maire, la collaboration s'étant établie avec plus ou moins de bonheur! En fait, le pouvoir réel du maire, qui nous a toujours été présenté selon une vision immuable de l'Autorité, est, selon la loi 69 / 91, assez limité pour ce qui concerne la vie collective. Et l'on découvre que les compétences attribuées au Conseil local sont étonnamment plus étendues que ce que l'on imagine ...

La loi 69/91 entrouvre donc des perspectives passionnantes de collaboration avec le Conseil local pour nombre d'éléments relatifs à la vie communautaire; le Conseil devenant, par le biais de l'un ou l'autre conseiller, l'interlocuteur privilégié de nos groupes! Il est donc essentiel d'évaluer si le Conseil local de notre village est bien informé et conscient de ses compétences, et si nécessaire, de le soutenir dans ce sens (copies de la loi, discussions, projets communs...) Ceci représenterait dès lors une nouvelle forme d'aide directe à la démocratisation et au développement de nos partenaires roumains, au niveau du microcosme qu'est un village.

**N.B.:** Les lois sus-mentionnées sont disponibles auprès du Bureau de la Coordination  
- En français: 31 / 90 et 69 / 91  
- En roumain: 1924 (avec marche à suivre en français) et 36 / 91

Un modèle de statuts pour la création d'une association type loi 1924 est également disponible auprès de la Coordination.

## ANNONCES DIVERSES

### Véhicules d'occasion à vendre

- **Bus scolaires** : Peugeot J 9 27 - 29 places 1985 et 1987 - Prix à discuter
- **Camion** : Mercedes Diesel - 1978 - Pont bâché, charge 3500 kg/10m3 moteur à réviser - Frs. 3.800.-
- **Camion** : Hanomag - Henchel Diesel - Pont bâché, charge 3500kg /10 m3 parfait état  
Non expertisé : Frs. 2.800.-  
Expertisé: Frs. 4.000.-

**Renseignements:** Association Gisteni-Noroc  
Mme Marcelle Bandelier  
Tél. 022 / 774.15.94

### Billets d'avion: tarif préférentiel pour missions humanitaires OVR !

Au départ de Genève ou de Zurich pour Bucarest (et retour) valables également depuis Bucarest pour stages, accueil d'enfants.

Pour éviter les abus, veuillez transmettre à la Coordination une attestation de votre association ou de votre commune, indiquant:

- le but de votre voyage
- la liste complète des participants (noms et prénoms)
- le numéro de téléphone auquel vous pouvez être joints. Envoyez cette attestation à:

**Coordination OVR - Cité Ouest D - 1196 Gland**  
**Fax: 022 - 364.82.52 ou 022 - 340.31.44**

La Coordination transmettra à l'agence qui vous recontactera.

### «5 ans après la chute du mur, rencontre avec des témoins de l'Est et du Sud

**Matin:** Groupes de travail par pays  
**Après-midi:** Groupes de travail par thèmes  
Rencontre organisée par l'EPER  
**Samedi 12 novembre 1994**

**Lausanne - Aula du Collège de Béthusy**  
**Av. de Béthusy 7, de 9 h à env. 17 h**  
Prix Frs 30.- à Frs 50.- selon vos possibilités  
(Repas compris, boissons en sus).

**Programme détaillé:** Secrétariat de l'EPER  
Tél: 021 - 617.23.23 Fax: 021 - 617.26.26

### Film du cinquième anniversaire de l'OVR: «1989-1994 - De la protestation à l'action»

Réalisateur: Philippe Nicolet

Le troisième tirage de cassettes est arrivé ! Vous pouvez passer vos commandes à la

**Coordination OVR - Cité Ouest D - 1196 Gland**  
**Fax 022 - 364.82.52 / Prix Fr. 35.- (port compris).**

### Cours de roumain, de traditions et de culture roumaines à Moutier, dès le 19 octobre

Dans le cadre de l'Université populaire jurassienne -  
section de Moutier.

**Animation:** Mme Angela SPRUNGER,  
licenciée ès lettres de Bucarest  
Tél: 032 93.47.39

**Dates :** 20 mercredis dès le 19 octobre 1994,  
de 19 à 21 h.

**Lieu :** Ecole secondaire, salle 30

**Prix :** Fr. 240.- + frais de matériel 20.-

### Logement chez l'habitant

- **En Moldavie, région des monastères** (Sucevita, Putna, Voronet, Arbore, Humor, Moldovita ... ). *Une merveilleuse adresse:* Famille Ieremciuc, Strada Oltea Doamna 22 5857 - Radauti - Judetul Suceava - Tél: 0040 - 304 - 62.957.

- **En Moldavie**, dans la commune de Poiana, à Brusturi, près de Tirgu-Neamt.

**Contacteur:** M. et Mme Morosanu à Bucarest  
Tél. 00401 - 679.16.32, str. Mocciu 7 Bi 2/G sc 4 Et 3 ap 52.

- **A Ciolpani (Ilfov)** dans plusieurs familles de la commune

**Contacteur:** M. A. Oneyser  
Tél et fax: 021 - 864.58.16

La **Coordination OVR Internationale** a déménagé.

**Nouvelle adresse :** Chaussée de Boondal 388  
1050 Bruxelles

Tél. 00322 - 640.50.03 - FAX 00322 - 640.29.46

### **Transporteur**

Transport groupé de colis en direction des pays de l'Est à Frs 100.- le m3, par une fondation enregistrée à Genève et contrôlée par l'autorité de surveillance de ce canton. Elle est également reconnue d'utilité publique par le Conseil d'Etat.

Fondation Transpaid Administration:  
Case postale 4 - 1009 Pully -  
Tél: 021 - 729.80.62 Fax 021 - 729.80.79

### **Montres pour l'OVR !**

La société 2B Partners a pris l'initiative de se joindre à l'OVR afin de développer une montre suisse en faveur de l'entraide pour la Roumanie. En effet, la montre est un accessoire de communication qui permettra de

laisser un souvenir au poignet de chaque personne qui aura participé à ce mouvement. Pour ce faire, notre but est de proposer à chacun d'entre vous deux modèles de montres à prix coûtant, qui porteront l'effigie de l'OVR. Ceci donnera l'occasion à vos diverses associations de revendre ces montres lors de vos manifestations, avec une marge bénéficiaire que vous pourrez utiliser pour vos actions en Roumanie.

- Montre plaquée or, étanche avec bracelet cuir  
Frs 25.- l'unité
- Montre plastique type swatch, étanche  
Frs 20.- l'unité

*Pour commander ou avoir des renseignements:*

2B Partners - Clos de l'Auberge B - 1077 Servion  
M. Barbezat Tél: 021 - 903.21.47 Fax: 021 - 903.21.76

**La Coordination suisse de l'OVR présente ses condoléances à la famille et aux amis de  
ERNEST VIONNET  
membre du groupe OVR de Saint-Légier**



CARRE NOIR / THEOREME

**EN PANNE?  
Nous bondissons chez vous!**

Avec nos contrats, dépannage dans les 2 heures  
en appelant le

**022 / 300 41 41**

*Le choix des pros!*  
**Devillard SA**

*Photocopieurs et téléfax*  
33, rue Marziano 1227 Acacias

TOSHIBA

RICOH

OLIVETTI

CANON

XEROX

BROTHER

# SOMMAIRE

## 1. Informations générales

- La situation dans l'agriculture: trois ans après la réforme agraire ..... 2
- L'inertie des services médicaux roumains ..... 4

## 2. Nouvelles du réseau Suisse - Roumanie

- Rapport des groupes de travail de la Conférence nationale ..... 7
  - Santé ..... 7
  - Agriculture ..... 9
  - Commerce - Artisanat - Petite industrie ..... 9
- «Soyez les bienvenus», par OVR - Ste-Croix ..... 11
- Des Neuchâtelois inaugurent une ferme roumaine - Beau résultat d'une large concertation ..... 12

## 3. Informations pratiques ..... 13

## 4. Annonces diverses ..... 16

### **ANNEXE :**

Feuille volante «Abonnement général annuel et inscription au fichier de la Coordination»